



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2021 À 19 H 00**

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE :

Rapporteur : Madame le Maire

21-038 Conseil des sages – création d'une instance consultative – Approbation du règlement intérieur

INTERCOMMUNALITE :

Rapporteur : Madame le Maire

21-039 Résiliation des conventions cadre et particulière – Service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols

21-040 Avenant n°1 – Convention temporaire de maîtrise d'ouvrage – Opération de défense contre l'incendie (DECI) – Extension du réseau au chemin des Pinèdes – Aménagement des VRD du Collège

21-041 Présentation des rapports d'activités 2019 de la Métropole Aix-Marseille Provence

URBANISME :

Rapporteur : Olivier STEVENIN

21-042 Avis au projet de modification n°1 du PLU – Approbation en Conseil Métropolitain – Métropole Aix-Marseille-Provence

FONCIER :

Rapporteur : Olivier STEVENIN

21-043 Protocole transactionnel – Consorts LATIL – Parcelle AK 266 au quartier Moulin de Laure – Parcelles AL 266 et AL 132 au quartier de La Coste

21-044 Cession aux Epoux SAES – Lot à détacher de la parcelle communale E 957 – Lieu-dit « Les panières »

21-045 Cession à la SAS ARAQUELLE – Parcelles communales G 3353, G 3478, G 3456 et G 2387 – Zone d'activités « La Coudoulette »

21-046 Convention de servitude de tréfonds avec ENEDIS sur les parcelles communales AH 508, 511, 517 et 518

FINANCES :

Rapporteur : Valérie POILLONG

21-047 Budget Principal – Décision Modificative n° 1 – Juin 2021

21-048 Budget Principal – Décision Modificative n° 2 – Juin 2021

COMMANDE PUBLIQUE :

Rapporteur : Valérie POILLONG

21-049 Approbation du guide interne des achats – Juin 2021

RESSOURCES HUMAINES :

Rapporteur : Madame le Maire

21-050 Modification du tableau des effectifs – Juin 2021

21-051 Attribution d'un véhicule de fonction à Monsieur Marc BIASINI – Directeur Général des Services

JEUNESSE :

Rapporteur : Madame le Maire

21-052 Modification n° 6 – Règlement intérieur des temps d'accueils municipaux

21-053 Modification n° 6 – Règlement de l'Accueil Collectif de Mineurs entre 3 et 10 ans

21-054 Modification n° 4 – Règlement de l'Accueil Collectif de Mineurs entre 11 et 17 ans

21-055 Modification des tarifs municipaux et des droits d'occupation du domaine public – Mai 2021

ASSOCIATIONS :

Rapporteur : Guy BELTRANDO

21-056 Conventions pluriannuelles d'objectifs – Associations subventionnées par la Commune – Autorisation de signature au Maire

FINANCES :

Rapporteur : Valérie POILLONG

21-057 Avenant à un emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2021 À 19 H 00

L'An deux mille vingt-et-un et le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt mai deux mille vingt-et-un, s'est réuni à l'Auditorium de l'Espace Marcel Pagnol à Lançon-Provence sous la présidence de Madame Julie ARIAS, Maire, conformément à la Loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire au 1er juin 2021 inclus ainsi qu'à la Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6.

Étaient présents tous ses membres à l'exception de :

- M. Olivier DENIS qui avait donné procuration à Mme Julie ARIAS
- Mme Virginie VIOLA qui avait donné procuration à M. Hervé BERTAIL
- M. Jean-Louis DONADIO qui avait donné procuration à M. Olivier STEVENIN
- Mme Patricia HEYRAUD qui avait donné procuration à M. Christian CHIAPPINI
- M. Sébastien GUIRAUD qui avait donné procuration à Mme Nathalie HOCQUARD
- Mme Christine MORTELLIER qui avait donné procuration à Mme Ingeborg PICAVET
- M. Lionel TARDIF qui n'avait pas donné procuration
- M. Wilfried VERVISCH qui avait donné procuration à Mme Simone TRAMIER-SARRAZIN
- Mme Sandra BARTLAKOWSKI qui avait donné procuration à Mme Valérie POILLONG
- Mme Pauline BECHET qui avait donné procuration à M. Olivier STEVENIN
- M. Gabriel TOBIAS qui n'avait pas donné procuration
- M. Denis MALLIA qui avait donné procuration à M. Guy BELTRANDO
- Mme Florence ALEXANDRE qui avait donné procuration à Mme Marie NIGRI
- M. Michel TREZINI qui n'avait pas donné procuration

Secrétaire de Séance : Marie-Cécile DEMARIÉ

PROCÈS-VERBAL

Mme le Maire a soumis au vote le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2021 qui est approuvé, à l'**Unanimité des membres présents**,

DÉCISIONS PRISES

Mme le Maire a rendu compte au Conseil municipal des décisions prises depuis la séance du 1^{er} avril dernier sur la base de la délégation au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités.

TIRAGE AUX SORTS DE LA LISTE PRÉPARATOIRE DES JURÉS D'ASSISES

En application de la Loi N°78-788 du 28 Juillet 1978 modifiée, la liste préparatoire des Jurés d'Assises est dressée chaque année, par tirage au sort à partir des noms inscrits sur la liste électorale. Le tirage au sort a été réalisé informatiquement et Madame le Maire a donné lecture des personnes tirées au sort.

INFORMATION DE L'ASSEMBLÉE

Madame le Maire a informé le Conseil Municipal de l'envoi d'un Ordre du Jour Complémentaire avec une légère modification sur le rapport n°10 concernant la DM n°1 et l'ajout d'un rapport n°20 lié à la prise d'un avenant avec la Caisse d'Épargne sur un des emprunts de la Commune.

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE :

Rapporteur : Madame le Maire

21-038 Conseil des sages – création d'une instance consultative – Approbation du règlement intérieur

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, à l'**Unanimité des membres présents**,

A DECIDÉ de créer une instance consultative intitulée : « Conseil des Sages de la Commune de Lançon-Provence ».

A APPROUVÉ le règlement intérieur du Conseil des Sages.

A AUTORISÉ Madame le Maire, ou en cas d'empêchement le 1er adjoint, à entamer toutes les démarches nécessaires pour procéder à la constitution du Conseil des Sages.

INTERCOMMUNALITE :

Rapporteur : Madame le Maire

21-039 Résiliation des conventions cadre et particulière – Service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, à l'**Unanimité des membres présents**,

A APPROUVÉ la résiliation des conventions cadre et particulière relatives à l'instruction du droit des sols adoptées par délibération n° 14-161 du 11 décembre 2014, ainsi que l'avenant adopté par la délibération n° 15-082 du 24 juin 2015.

21-040 Avenant n°1 – Convention temporaire de maîtrise d'ouvrage – Opération de défense contre l'incendie (DECI) – Extension du réseau au chemin des Pinèdes – Aménagement des VRD du Collège

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, à l'**Unanimité des membres présents**,

A APPROUVÉ l'avenant n°1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage annexé à la présente délibération,

A AUTORISÉ Madame le Maire, ou le 1er Adjoint en cas d'empêchement, à le signer.

21-041 Présentation des rapports d'activités 2019 de la Métropole Aix-Marseille Provence

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, à l'**Unanimité des membres présents**,

A PRIS ACTE des rapports précédemment énoncés qui ont été régulièrement communiqués aux membres de l'Assemblée.

URBANISME :

Rapporteur : Olivier STEVENIN

21-042 Avis au projet de modification n°1 du PLU – Approbation en Conseil Métropolitain – Métropole Aix-Marseille-Provence

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, à l'**Unanimité des membres présents**,

A DECIDÉ de donner un avis favorable au projet de modification n°1 du PLU, en vue de son approbation en conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

FONCIER :

Rapporteur : Olivier STEVENIN

21-043 Protocole transactionnel – Consorts LATIL – Parcelle AK 266 au quartier Moulin de Laure – Parcelles AL 266 et AL 132 au quartier de La Coste

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, à l'**Unanimité des membres présents**,

A APPROUVÉ le projet de protocole transactionnel entre la Commune et les Consorts LATIL.

A AUTORISÉ Madame le Maire ou en cas d'empêchement le 1er adjoint, à signer ledit protocole transactionnel.

21-044 Cession aux Epoux SAES – Lot à détacher de la parcelle communale E 957 – Lieu-dit « Les panières »

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, à l'**Unanimité des membres présents**,

A APPROUVÉ la cession à Mr et Mme Marcel SAES, d'une emprise foncière de 2 032 m² à prélever sur la parcelle communale cadastrée section E n° 957, pour un prix de 8 100 € soit 3.98 €/m².

A DIT que les frais de géomètre, de notaire et d'enregistrement seront pris en charge par l'acquéreur.

A CHARGÉ Maître Léo GREGOIRE – 2 rue du Conseiller de Trets – 1380 LANCON-PROVENCE, d'établir l'acte notarié.

A AUTORISÉ Madame le Maire, ou en cas d'empêchement le 1er adjoint, à signer tous documents nécessaires à la conclusion de cette transaction, et notamment le compromis de vente et l'acte authentique.

21-045 Cession à la SAS ARAQUELLE – Parcelles communales G 3353, G 3478, G 3456 et G 2387 – Zone d'activités « La Coudoulette »

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, à l'**Unanimité des membres présents**,

A APPROUVÉ la cession à la SAS ARAQUELLE; des parcelles communale cadastrées G n° 3353, 3478, 3456, 2387 situées sur la zone d'activités de « La Coudoulette » et d'une superficie totale de 11 913 m² au prix de 298 000 € soit 25.01 €/m².

A DIT que les frais de géomètre, de notaire et d'enregistrement seront pris en charge par l'acquéreur.

A PRÉCISÉ que la vente se régularisera sous la condition suspensive d'une rétrocession par la Commune d'une portion du parcellaire issu de l'ancien chemin rural désaffecté situé entre les parcelles G 3456 et G 3472 d'une part et G 3396 d'autre part. Les frais de géomètre inhérents à la division foncière étant pris en charge par la Commune et le prix de rétrocession devant être défini ultérieurement entre la Commune et l'acquéreur.

A CHARGÉ Maître Laurent RAYNAUD, Notaire dont l'étude est située 139 rue du Casino – 73100 AIX-LES-BAINS, d'établir l'acte notarié et tout acte nécessaire à cette opération.

A AUTORISÉ Madame le Maire, ou en cas d'empêchement le 1er adjoint, à signer tous documents nécessaires à la conclusion de cette transaction, notamment le compromis de vente et l'acte authentique.

21-046 Convention de servitude de tréfonds avec ENEDIS sur les parcelles communales AH 508, 511, 517 et 518

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, à l'**Unanimité des membres présents**, Mme Marie-Cécile DEMARIÉ s'étant retirée et ne participant pas au vote,

A AUTORISÉ Madame le Maire à signer la convention de servitudes avec la société ENEDIS, dont le siège social se situe Tour ENEDIS – 34 Place des Corolles – 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, et portant sur les parcelles communales AH 508, 511, 517 et 518 situées au lieu-dit « Rue des Tappes – chemin de Notre Dame » à Lançon-Provence.

A PRÉCISÉ que la convention pourra faire l'objet d'une régularisation ultérieure par acte authentique aux frais de la société ENEDIS.

FINANCES :

Rapporteur : Valérie POILLONG

21-047 Budget Principal – Décision Modificative n° 1 – Juin 2021

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, à l'**Unanimité des membres présents**,

A DÉCIDÉ que seront réajustées les dépenses réelles de fonctionnement comme suit :

- Compte 6562 « matériel, équipements et fournitures » - 6 270.00 €,
- Compte 6512 « droits d'utilisation informatique en nuage » 6 270.00 €.

21-048 Budget Principal – Décision Modificative n° 2 – Juin 2021

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, à l'**Unanimité des membres présents**,

A DÉCIDÉ que seront réajustées les dépenses réelles de fonctionnement comme suit :

62876	Mise à disposition du personnel à un GFP de rattachement	60 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	20 690,00

A DÉCIDÉ que seront réajustées les recettes réelles de fonctionnement comme suit :

7088	Autres produits d'activités annexes	10 000,00
73111	Impôts directs locaux	79 566,00
7411	Dotations forfaitaires	- 19 024,00
74121	Dotations de solidarité rurale	821,00
74127	Dotations nationales de péréquation	2 089,00
74834	Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	26 511,00
74835	Compensation au titre des exonérations des taxes d'habitation	- 54 273,00
7788	Produits exceptionnels divers	35 000,00

A DÉCIDÉ que seront réajustées les recettes réelles d'investissement comme suit :

454201	Travaux effectués d'office pour compte de tiers	50 000,00
--------	---	-----------

A DÉCIDÉ que seront réajustées les dépenses réelles d'investissement comme suit :

454101	Travaux effectués d'office pour compte de tiers	50 000,00
2051	Logiciels	10 000,00
21318	Constructions autres bâtiments publics	-10 000,00

COMMANDE PUBLIQUE :

Rapporteur : Valérie POILLONG

21-049 Approbation du guide interne des achats – Juin 2021

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, à l'**Unanimité des membres présents**,

A APPROUVÉ le guide interne des achats de la Commune.

RESSOURCES HUMAINES :

Rapporteur : Madame le Maire

21-050 Modification du tableau des effectifs – Juin 2021

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, à l'**Unanimité des membres présents**,

A DÉCIDÉ d'adopter le nouveau tableau des effectifs arrêté au 28 mai 2021.

21-051 Attribution d'un véhicule de fonction à Monsieur Marc BIASINI – Directeur Général des Services

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, à l'**Unanimité des membres présents**,

A DECIDÉ d'attribuer un véhicule de fonction de type véhicule de tourisme à Monsieur Marc BIASINI occupant l'emploi fonctionnel de directeur général des services de la commune de Lançon-Provence pour nécessité absolue de service.

A AUTORISÉ la prise en charge par la commune des frais liés à l'utilisation du véhicule (entretien, carburant, péage, réparations, assurance, contrôles, frais d'immatriculation).

A PRECISÉ que cet avantage en nature fera l'objet d'une déclaration fiscale et sociale, conformément à la réglementation en vigueur.

A AUTORISÉ Madame le Maire à prendre toutes dispositions et signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

JEUNESSE :

Rapporteur : Madame le Maire

21-052 Modification n° 6 – Règlement intérieur des temps d'accueils municipaux

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, à l'**Unanimité des membres présents**,

A APPROUVÉ la modification n° 6 du règlement intérieur des temps d'accueils municipaux.

A PRÉCISÉ que ce nouveau règlement intérieur entrera en vigueur au 1er juin 2021.

21-053 Modification n° 6 – Règlement de l'Accueil Collectif de Mineurs entre 3 et 10 ans

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, à l'**Unanimité des membres présents**,

A APPROUVÉ le règlement modifié de l'Accueil Collectif de Mineurs entre 3 et 10 ans.

A PRÉCISÉ que celui-ci entrera en vigueur dès le 1er juin 2021.

21-054 Modification n° 4 – Règlement de l'Accueil Collectif de Mineurs entre 11 et 17 ans

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, à l'**Unanimité des membres présents**,

A APPROUVÉ le règlement modifié de l'Accueil Collectif de Mineurs entre 11 et 17 ans.

A PRÉCISÉ que ce nouveau règlement intérieur entrera en vigueur au 1er juin 2021.

21-055 Modification des tarifs municipaux et des droits d'occupation du domaine public – Mai 2021

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, à l'**Unanimité des membres présents**,

A APPROUVÉ les tarifs municipaux.

ASSOCIATIONS :

Rapporteur : Guy BELTRANDO

21-056 Conventions pluriannuelles d'objectifs – Associations subventionnées par la Commune – Autorisation de signature au Maire

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, à l'**Unanimité des membres présents**,

A AUTORISÉ Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Associations en cas d'empêchement, à signer les conventions pluriannuelles d'objectifs, sur le modèle de celle jointe en annexe, avec les Associations subventionnées par la Commune.

A PRECISÉ que ces conventions concernent les Associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 € par an ou représentant plus de 50 % de leurs ressources.

FINANCES :

Rapporteur : Valérie POILLONG

21-057 Avenant à un emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, à l'**Unanimité des membres présents**,

A DECIDÉ que la nouvelle date d'échéance annuelle du contrat de prêt n°A29181H3 souscrit avec la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse (CEPAC) sera désormais au mois de juin.

A AUTORISÉ Madame le Maire ou le 1er Adjoint en cas d'empêchement, à signer l'avenant correspondant.

Le Maire
Julie ARIAS

Marie-Cécile DEMARIÉ
Conseillère Municipale

